



Serrureries N°1

Restaurer ses ferronneries de balcons

→ **Vous habitez en Site patrimonial remarquable**, dans le cœur historique de Toulouse et les ferronneries de vos balcons constituent un élément à la fois structurel et décoratif qui souligne la composition de la façade et **témoigne de l'histoire architecturale** de la ville.

Le saviez-vous ?

Les ferronneries présentent des styles architecturaux qui peuvent être très différents en fonction de l'époque de construction et du rang social du propriétaire d'alors.

Que faire pour conserver vos ferronneries ?

1/ Faites-les restaurer

Les ferronneries anciennes doivent être conservées et restaurées suivant les techniques traditionnelles ; **leur suppression ou modification est interdite**.

Pour vous accompagner dans vos choix de restauration, vous pouvez faire appel à un artisan qualifié présentant les références « 4432 Ferronnerie ou 4493 Ferronnerie d'art ».

Pour éviter la dégradation de vos ferronneries, pensez à les entretenir régulièrement :

- décapage soigné ;
- traitement antirouille ;
- mise en peinture.

2/ Vous pouvez adapter un garde-corps à la réglementation

Pour rehausser un garde-corps et le porter à la hauteur réglementaire, préférez l'installation d'une lisse (barre) horizontale scellée, plutôt que d'ajouter un nouvel ouvrage à motif.

Si la composition décorative laisse des vides supérieurs aux normes actuelles, ils peuvent être complétés par un dispositif discret pour assurer la conformité avec les réglementations.

3/ En cas de remplacement

• Privilégiez l'emploi du fer ou de l'acier, en vous inspirant des modèles traditionnels (certains fabricants commercialisent encore des garde-corps en fonte moulée suivant les modèles du XIX^e siècle).

• Veillez à harmoniser la couleur et les formes des différents éléments de ferronnerie présents sur la façade.

• **Fournissez un plan d'exécution détaillé** qui sera soumis pour accord à l'Architecte des Bâtiments de France et au service des autorisations d'urbanisme de la mairie de Toulouse.

En cas de création :

- Évitez les dessins fantaisistes.
- Privilégiez une simplification harmonieuse des dessins.
- Adaptez le modèle en fonction du niveau d'implantation.

BON À SAVOIR

L'ensemble des travaux visant à modifier l'aspect de la façade est soumis au dépôt d'une déclaration préalable auprès du service des autorisations d'urbanisme de la mairie de Toulouse qui consultera pour accord l'Architecte des Bâtiments de France.

Contact : voir au verso

Exemples de restaurations



Plus d'informations

Service des autorisations d'urbanisme
1 place des Carmes à Toulouse
Accueil de 9h à 16h45 du lundi au vendredi.
Tél. : 05 62 27 61 61 / toulouse.fr
autorisations.urbanisme@mairie-toulouse.fr



MAIRIE DE  TOULOUSE
www.toulouse.fr

toulouse
métropole

Toulouse en grand !